Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le 27/03/2023
ID : 005-200064657-20230323-DCM230323_5-BF

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 23 mars 2023
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-trois le vingt-trois mars à 20h30, le Conseil Municipal convoqué le dix-sept mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Etaient présents : MOREAU Gaëlle - FISCHER Maryline - MOUGIN Rémi - GRANET Alice - MOUTIER Gérard - KIRKYACHARIAN Luc - HERMITTE Jean-Pierre - SEMIOND Philippe - BARONNAT Bernard - ALPHAND Thierry - ADISSON Frank - VIESSANT Céline - JEANNE Virginie - MOSSO Véronique - PRAT Christelle – GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard (excusé)

Procurations : COQUILLAT Catherine à JEANNE Virginie - VERNET Laurent à MOSSO Véronique

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU FREYSSINET (COMPTABILITE M 4)

Madame le maire propose au conseil d'adopter le budget primitif 2023 du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4), annexé à la présente délibération et dont les principaux soldes sont les suivants :

BUDGET ANNEXE DU CAMPING ET DE LA PISCINE DU FREYSSINET (M 4) :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	80 160,75 €	80 160,75 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	52 662,07 €	52 662,07 €
TOTAL DU BUDGET	**132 822,82 €**	**132 822,82 €**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. et D.1612-1 et suivants, L. et R.2312-1 et suivants ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Approuve** le budget primitif 2023 du budget annexe du camping et de la piscine du Freyssinet (comptabilité M 4), tel qu'annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Envoyé en préfecture le 27/03/2023
Reçu en préfecture le 27/03/2023
Publié le
ID : 005-200064657-20230323-DCM230323_5-BF

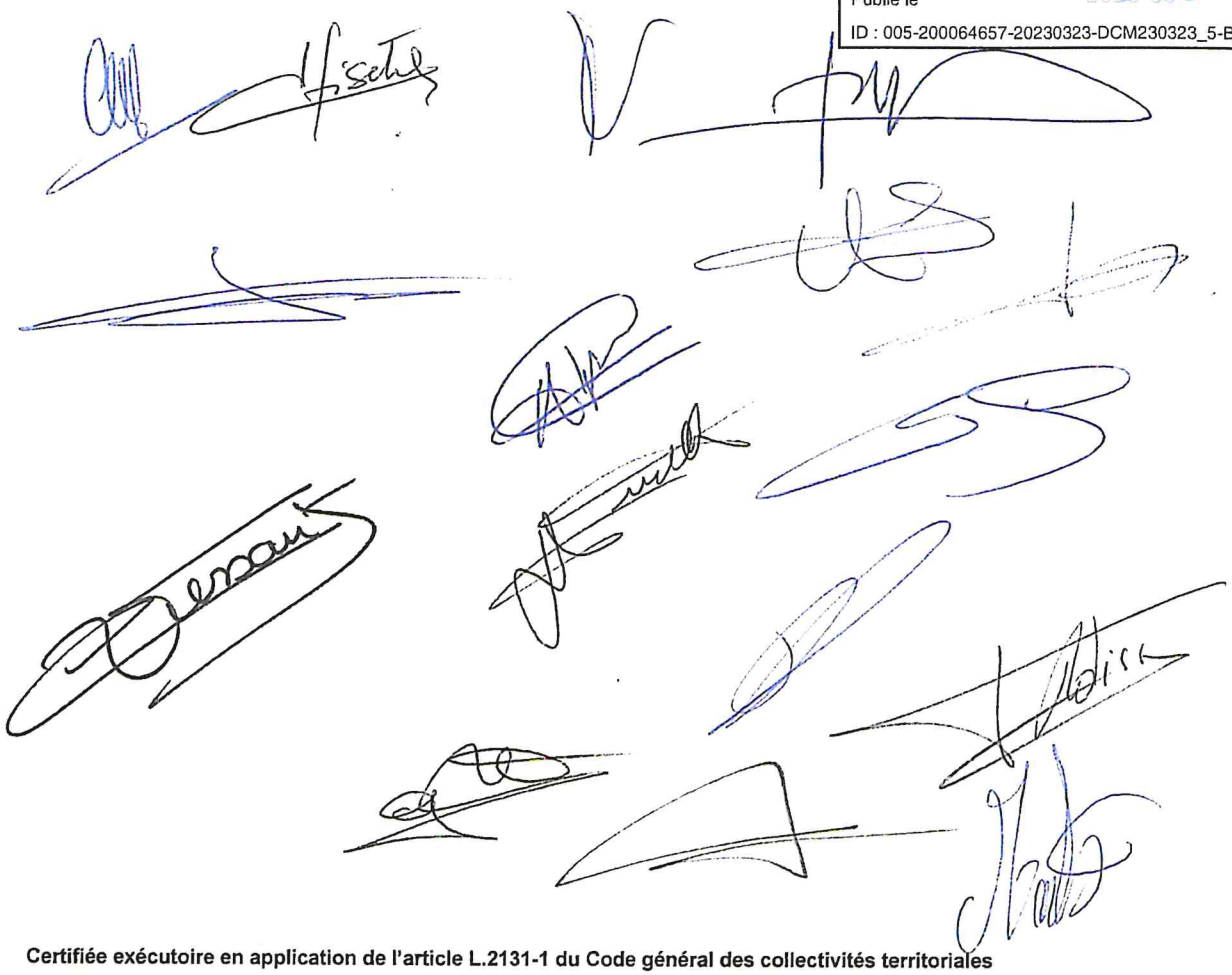

Certifiée exécutoire en application de l'article L.2131-1 du Code général des collectivités territoriales